

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 311

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Kamardine, M. Sermier, Mme Valentin, Mme Louwagie,
M. Pierre-Henri Dumont, M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel, Mme Bonnivard, Mme Corneloup,
Mme Meunier, M. Masson, M. Cinieri, Mme Trastour-Isnart, M. Pauget et Mme Poletti

ARTICLE 50

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« établissement »

le mot :

« établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de corriger une faute d'orthographe du Gouvernement qui a selon toute vraisemblance rédigé ce texte de loi dans la précipitation.